



Litige CAF, ma fille considérée fraudeuse

Par **nature59**, le 17/09/2015 à 16:39

bonjour, j'écris pour ma fille qui est à bout et prête à mettre fin à ses jours à cause d'un organisme stupide, qui se nomme CAF!!! voilà : il y a environ 1 an et demi (suite à une fausse dénonciation! accusant ma fille de vivre avec le père de ses 3 enfants) la CAF a envoyé une inspectrice pour vérifier si cela était exact, et pour on ne sait quelle raison ma fille a été considérée comme fraudeuse!!! pourtant tous les documents demandés par la CAF ont été fournis par ma fille et son ex-compagnon! résultat à ce jour elle ne touche plus de RSA depuis 16 mois ni d'APL, ce qui a eu pour conséquence des loyers impayés, ses propriétaires l'ont mise à la porte avec ses 3 enfants âgés de 7 ans, 4 ans et 2 ans. À présent, elle loge à mon domicile et partage une seule chambre avec ses trois enfants; depuis 6 mois.... elle a vu un médiateur, rien n'a changé, elle leur téléphone sans arrêt, rien ne bouge, elle vient de recevoir un courrier, lui disant qu'une inspectrice assermentée est passée et que pour elle, monsieur vit toujours avec ma fille; FAUX!!!! je n'ai vu personne à mon domicile, ma fille est seule et vit dans une extrême précarité, le pompon c'est qu'ils estiment qu'elle leur doit une somme énorme et retire sur ses allocations familiales, comment vivre avec rien? je me mets moi-même en difficulté pour subvenir à leur besoin essentiels, non ne sait plus à qui s'adresser pour que la situation évolue rapidement, merci de nous donner des conseils

Par **amajuris**, le 17/09/2015 à 16:59

bonjour, difficile de savoir qui a raison dans ce qui arrive à votre fille surtout avec si peu d'éléments. je suppose que l'inspectrice assermentée de la CAF avait des raisons de considérer que votre fille avait fraudé. il existe un médiateur de la CAF que votre fille peut saisir. vous pouvez consulter ce lien: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F20841.xhtml> salutations

Par **cocotte1003**, le **17/09/2015** à **17:15**

Bonjour, et le père est ou, ne peut il pas prouver qu'il vit ailleurs, cordialement